

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Néant.

En exercice : **25**
Présents : **15**
Absents : **10**
Représentés : **00**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 18 février 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente ouvre la séance. Avant d'aborder le 1^{er} point, Mme Guillou indique qu'elle souhaite ajouter deux questions à l'ordre du Jour :

Le Conseil d'Administration sera invité à prendre connaissance d'un profil de poste pour le recrutement d'un chargé de mission développement social et à se prononcer sur les conditions de l'instauration de la prime « Ségur de la santé » pour les agents de l'EHPAD « Les Magnolias ».

Le Conseil d'Administration valide ces deux propositions.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 janvier 2021

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021.

2. CIAS

- ✓ Adoption du Budget primitif 2021.

Le budget primitif 2021 du CIAS se décompose de la manière suivante :

Un volet administratif :

- Des charges à caractère général pour un montant de 13 410 euros (frais de fonctionnement, adhésion UNCASS, CAI, amortissements ...).
- Des charges de personnel pour un montant de 149 500 euros (coût des postes de direction, de coordination administrative et des postes chargées de mission santé et CISPDR pour les mois de janvier et février).
- L'étude de l'ergonome du centre de gestion pour la construction du nouvel EHPAD à Pontrioux.

Un budget de développement social :

Il s'agit :

- d'un poste de chargé de mission (un plein temps sur 10 mois à partir de mars 2021)
- de subventionnement d'opérateurs sociaux, de programmation d'actions spécifiques, de l'animation et de la coordination du CISPDR, d'un travail en réseau avec les CCAS autour des questions du repérage des publics vulnérables et de l'accès à des logements d'urgence; pour un montant de 20 000 euros.

Un dispositif d'accompagnement en faveur de l'inclusion numérique :

Une réflexion est en cours pour amender et reconduire le dispositif « réduction de la fracture numérique » proposé lors de l'exercice 2020 pour un montant annuel de 14 000 euros maximum.

La Mission Gens du voyage :

Cette mission a un impact important dans le budget du CIAS et notamment sur les chapitres :

- Consommations de fluides, maintenance des aires, location aire de grands passages. (73 500 €).
- Prestation Hacienda (172 500 € comprenant la gestion des aires pérennes et l'accueil des grands passages).
- Participation au financement du poste Médiateur Gens du voyage (4000 €).

A noter : Les équipements demeurent dans le patrimoine de l'Agglomération qui assurera, pour sa part, les nouveaux investissements prévus au Schéma.

La coordination du CISPDR :

Le CIAS est chargé de la coordination et de l'animation de ce dispositif. Ces dispositions induisent le financement d'actions de prévention et de dispositifs partenariaux pour un montant de 55 000 euros.

En résumé, le montant total des charges est de **551 310** euros.

Les produits escomptés sont comptabilisés pour un montant de **79 630** euros :

- 20 000 euros pour les droits de place pour les aires GV.
- 48 500 euros pour l'aide CAF (ALT2) pour le fonctionnement des aires GV.
- 9130 euros de subvention BOOSTER (région).
- 2000 euros des services de l'Etat pour les prestations engagées dans le cadre de la Cellule d'Appui à l'isolement.

Soit une subvention de l'Agglomération de **471 680** euros escomptée pour équilibrer le budget 2021.

Pour compléter cette présentation, les administrateurs souhaitent disposer du bilan de la Société Hacienda pour la gestion de l'accueil des aires des gens du voyage.

La question du budget de développement social et de l'enveloppe dédiée au CISPDR feront l'objet de points lors de prochaines séances du Conseil d'Administration (vote des subventions).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget primitif du CIAS pour l'exercice 2021.

✓ *CISPDR : présentation du projet de Contrat.*

En préambule, Yannick Le Goff précise que les commentaires formulés en séance seront notés et proposés au Comité de Pilotage (programmé courant mars). Cette instance sera chargée de valider les éléments constitutifs du futur Contrat.

Suite à la présentation du diagnostic (partie qualitative), de la gouvernance, les administrateurs formulent plusieurs remarques :

- Il manque des actions de prévention à destination des parents dès la conception des enfants. Il conviendra de faire le lien avec le schéma de service aux familles porté par l'Agglomération.
- A propos de la prostitution, les personnes présentes sont étonnées et souhaitent avoir plus d'éléments pour mieux cerner ce phénomène (définition, pratiques, réalité des chiffres, évolution). Pour compléter cette présentation, il est proposé d'annexer le diagnostic réalisé par l'Amicale du NID sur ces questions. Dont acte.
- M. Guy Croissant souhaite qu'une réflexion sur le développement des compétences psychosociales soit intégrée dans les actions envisagées.
- La question des addictions pourrait faire l'objet d'un groupe de travail dans le cadre du CLS.
- M. Morgan Rasle-Roche propose d'associer les directions des CCAS de Guingamp et Paimpol au Comité technique.

Le Conseil d'Administration note que plusieurs propositions sont difficilement réalisables. Mme Guillou indique que ce diagnostic reflète les échanges avec les acteurs du territoire et qu'il appartiendra au Comité de Pilotage de définir les priorités et les actions à inscrire dans le futur contrat.

Pour conclure ce point, Yannick Henrion indique que le Conseil d'Administration sera invité à valider le programme opérationnel courant avril suite à l'adoption définitive du Contrat.

✓ *Gens du Voyage : convention de financement du poste de chargé de mission Gens du voyage de la Préfecture des Côtes d'Armor.*

Dans le cadre du Schéma Départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, le 26 mai 2019, le Conseil d'Agglomération a acté le principe du financement d'un poste de contractuel de catégorie A à temps complet pour assurer les missions de chargé de mission « Gens du Voyage ».

Ce poste est financé pour 50% par l'Etat et 50% par les EPCI calculés au prorata de la population du territoire.

Placé sous la tutelle conjointe du Préfet et des différents Présidents des EPCI financeurs, le Médiateur est rattaché au bureau du cabinet de la préfecture.

Pour mémoire, ses missions se déclinent sur l'ensemble du territoire costarmoricain et concernent l'animation de la mise en œuvre du schéma départemental, la convergence et la coordination des

bonnes pratiques en matière d'accueil des gens du voyage, la médiation en cas de conflits liés aux gens du voyage, l'accompagnement des collectivités dans la gestion des stationnements estivaux, la programmation et la coordination des grands passages en période estivale.

La convention est arrivée à échéance fin 2020 et il convient donc de la renouveler pour une durée de 3 ans (2021 -2023) pour un montant moyen annuel de 3816,74 euros.

Or, le Conseil d'Agglomération a confié au CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération la gestion de l'accueil des gens du voyage.

Désormais, le signataire de cette convention est donc le Président du CIAS ou son représentant.

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

✓ *Politique santé : déploiement de la télémédecine et antennes de santé.*

Fin 2020, suite au départ en retraite d'un médecin généraliste, les élus du secteur de Pontrioux ont alerté le CIAS sur la problématique de la présence médicale sur leur territoire.

Pour répondre à cette problématique, après avoir consulté les acteurs locaux, et notamment les médecins libéraux, le CIAS a proposé :

- Le déploiement d'une offre de télémédecine, fruit d'une collaboration avec GROUPAMA.
- La mise en place d'une antenne du Centre de Santé.

Ces collaborations devraient pouvoir se concrétiser rapidement sur la Ville de Pontrioux. Un cabinet infirmier est intéressé par la démarche et a donné son accord pour collaborer à la mise en œuvre des téléconsultations venant compléter les consultations assurées par les médecins du Centre de Santé. Le calendrier est contraint par le recrutement de nouveaux praticiens et par la mise en compatibilité des technologies employées.

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à ces dossiers.

✓ *Dispositif d'accompagnement en faveur de l'inclusion numérique*

Courant 2020, le CIAS a souhaité développer une offre de proximité au bénéfice des personnes en difficultés face aux nouveaux outils numériques par le biais d'un marché public, confié à une association guingampaise.

En raison de l'Etat d'urgence sanitaire, le dispositif initial a été amendé. Pendant et après le déconfinement, l'association a proposé une assistance gratuite à distance pour soutenir les personnes en peine avec les nouveaux outils numériques et souhaitant bénéficier d'un accompagnement aux démarches administratives.

Afin de poursuivre, l'association propose une évolution de l'offre initiale.

Le dispositif pourrait se présenter de la manière suivante:

- Des permanences en présentiel sur des sites à déterminer (pôles communautaires et / ou mairies) dans les territoires sous dotés (BEIT, Callac et Bourbriac) et un soutien en distanciel en privilégiant l'utilisation de logiciels spécifiques.

- Un soutien téléphonique, de 14h à 17h30 chaque semaine pour toutes les communes du territoire par le biais d'un numéro dédié.
- Chaque semaine de mars à début juillet puis de fin août à mi-décembre et tous les lundis et vendredis après-midi soit 35 semaines au tarif de 400 euros (50 euros l'heure comprenant l'intervention, les déplacements, les frais administratifs et les abonnements nécessaires) par semaine soit un budget total de 14 000 euros.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la poursuite de ce dispositif tout en indiquant qu'il convient d'expérimenter le dispositif jusqu'à la période estivale. Avant une éventuelle reconduction, les administrateurs souhaitent un bilan circonstancié notamment pour s'assurer que l'offre correspond bien au public ciblé et assure plus particulièrement le soutien aux démarches administratives. Dont acte.

✓ *Mutuelle solidaire : Bilans 2019/2020 et perspectives 2021.*

Dans une logique de solidarité, d'amélioration de l'accès aux soins pour tous, et de renforcement du pouvoir d'achat des habitants, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté ont décidé de favoriser le déploiement d'un dispositif de mutuelle santé pour tous, en actant un partenariat avec l'Association ACTIOM.

Il s'agit de permettre à tous de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé (dont un contrat labellisé pour les agents de la fonction publique), à moindre coût, avec conseils et accompagnements personnalisés.

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation du bilan et prend note des perspectives envisagées.

3. EHPAD :

✓ *Vacances de poste.*

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à procéder :

- à la vacance des postes suivants :
 - Responsable Hébergement (Départ en retraite)
 - Aide-soignante – 28h/semaine. (Mutation)
- aux opérations de recrutement.

✓ *Prime « Ségur »*

Le 14 janvier dernier, le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur l'instauration d'une revalorisation des rémunérations des professionnels non médicaux au sein des EHPAD publics. Depuis le décret d'application a été publié et l'ARS a notifié une nouvelle dotation attribuant les crédits aux établissements concernés.

Le Conseil d'Administration valide le remplacement de la délibération en date du 14 janvier sur l'instauration de la prime « Ségur de la santé » et formule le vœu que cette prime soit également attribuée au personnel des services à domicile.

4. Profil de poste chargé de mission développement social

Le Conseil d'Administration prend acte du profil de poste et notamment des missions confiées :

Sous l'autorité du Directeur du CIAS

Coordination du CISPDR :

- Animation des instances (COPIL, COTECH).
- Pilotage des groupes de travail (chefs Etablissements scolaires, tranquillité publique, radicalisation, violence intrafamiliale ...).
- Instruction des dossiers de demande de subvention.
- Coordination des actions pilotées par le CIAS (Journée de la Famille ...).
- Contribution à une politique en matière de parentalité et de jeunesse en lien avec les services de l'Agglomération (Enfance / jeunesse et famille).

Soutien aux CCAS et communes :

- Animation du réseau.
- Repérage des publics vulnérables.
- Mise en œuvre de la feuille de route :
 - Elaboration d'un annuaire « aides sociales ».
 - Relais d'information auprès de l'Agglomération, des Institutions et des associations.
 - Veille documentaire (Appels à projets, veille juridique ...).
 - Réflexion quant à la mise en place d'aides individuelles en complément des aides existantes.
 - Organisation de conférences / de réunions thématiques (santé, prévention ..).
 - Proposition de formations pour les élus.

Réalisation de l'ABS :

- Réactualisation des fiches actions et réalisation de focus.

Suivi et promotion des dispositifs de développement social :

- Mutuelle Solidaire.
- Inclusion numérique.
- Développement de nouveaux projets.